



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

United Airlines

Question écrite n° 82271

Texte de la question

M. Simon Renucci souhaite appeler l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le projet de fermeture de la base des personnels navigants commerciaux (PNC) par la compagnie aérienne américaine United Airlines à Roissy - Charles-de-Gaulle dès janvier 2006. Cette base, qui emploie 275 PNC, avait fait l'objet lors de son ouverture, en 1992, de concessions de services de la part du gouvernement français contre un engagement en matière de création d'emplois en France. Le service des routes transatlantiques d'United Airlines est en majorité assuré par un personnel francophone. La fermeture de la base de Roissy CDG entraînerait de nombreux licenciements avec versement d'allocations de chômage à la charge de l'État français. Parmi les membres du personnel navigant concerné, nombreux sont ceux qui ne peuvent être transférés à l'étranger pour raisons familiales. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre pour éviter ce projet de fermeture.

Texte de la réponse

Créée en 1992, la base de la compagnie United Airlines située sur l'emprise de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle est aujourd'hui le lieu de rattachement de 264 salarié dont 183 sont de nationalité française. Lors de la création de cette base, et en réponse aux préoccupations de l'administration française du travail, United Airlines avait privilégié le recrutement de personnels de nationalité française sans aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Tous les contrats de travail ont été conclus sous le régime du droit américain, même si ces personnels bénéficient du régime français de sécurité sociale. Depuis 2001, la compagnie United Airlines connaît de grandes difficultés et s'est placée sous le régime du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites. Elle a divisé ses effectifs par deux (en les faisant passer de 100 000 à 50 000), le nombre d'appareils a été réduit (de 645 à 450) et cinq bases ont été fermées dans le monde. La compagnie s'est engagée auprès du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer à mobiliser, pour les personnes que cela intéresserait, sur ses autres bases européennes, un nombre de postes équivalent à celui qu'elle supprimerait à Roissy. Pour les personnes qui souhaiteront légitimement rester en région parisienne, les moyens de reclassement que l'État a déjà rassemblés à d'autres occasions seraient bien entendu mobilisés.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82271

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11994

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1941